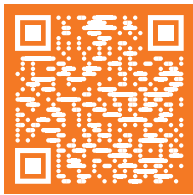


Délestages tournants

À quoi dois-je faire attention?



Diese Broschüre ist auch in Deutsch erhältlich.

Il presente opuscolo è disponibile anche in italiano.

This brochure is also available in English.

Este folleto también está disponible en español.

Esta brochura também está disponível em português.

Ova brošura dostupna je i na srpskom jeziku.

Kjo broshurë gjendet edhe në gjuhën shqipe.

Bu broşür Türkçe olarak da mevcuttur.

Informations générales

La situation de l'approvisionnement énergétique en Suisse et en Europe est tendue. Des interruptions de l'approvisionnement en gaz en Suisse et des pannes de centrales électriques pourraient entraîner une pénurie d'énergie cet hiver.

Si l'approvisionnement en électricité ne devait plus être garanti, le Conseil fédéral et l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays prendraient des mesures de soutien: économies, interdictions d'utilisation, contingentement et, en dernier recours, délestages du réseau régional pendant quelques heures.

L'objectif de cette brochure est de vous aider à vous organiser. Veuillez donc la conserver.

En cas de pénurie d'électricité, la Confédération mettra en œuvre différentes mesures (plan en quatre étapes):

- 1** Comme première mesure, le Conseil fédéral appellerait la population à réduire sa consommation.
- 2** Comme deuxième mesure, le Conseil fédéral pourrait interdire l'utilisation de certains appareils et installations. Des restrictions pourraient notamment être imposées au niveau des piscines couvertes et des saunas.
- 3** Si ces mesures ne suffisent pas, les gros consommateurs devront réduire leur consommation d'électricité d'un certain pourcentage (contingemment).
- 4** Si ces mesures ne devaient toujours pas avoir l'effet escompté, le Conseil fédéral procéderait à des délestages tournants durant quelques heures.

La présente brochure aborde la quatrième mesure: les délestages tournants.

Qu'est-ce qu'un délestage tournant?

Les délestages tournants, également appelés délestages cycliques ou rotatifs, sont des délestages de réseau planifiés pendant lesquels certaines zones et les consommateurs d'électricité qui y sont raccordés sont coupés de l'alimentation électrique durant un certain temps. Cela signifie que l'électricité ne sera disponible qu'à des rythmes réguliers et par zone (4 h / 4 h / 4 h ou 4 h / 8 h / 4 h, c'est-à-dire 4 heures de coupure pour 4 ou 8 heures d'approvisionnement).

Exemple 4 h / 4 h / 4 h:

De 8 h à 12 h, il n'y a PAS d'électricité;

De 12 h à 16 h, il y a de l'électricité;

De 16 h à 20 h, il n'y a PAS d'électricité,

etc.

Exemple 4 h / 8 h / 4 h:

De 7 h à 11 h, il n'y a PAS d'électricité;

De 11 h à 19 h, il y a de l'électricité;

De 19 h à 23 h, il n'y a PAS d'électricité,

etc.

Quand les délestages tournants interviendront-ils?

Si la demande en électricité est supérieure à la quantité d'électricité produite, le réseau électrique risque de s'effondrer («black-out»). Afin d'éviter ce phénomène, le Conseil fédéral ordonnera des délestages contrôlés du réseau dans le cas d'une pénurie d'électricité. Nul doute que des délestages planifiés ne se produiront que dans des cas extrêmes et seulement si plusieurs facteurs se combinent. Parmi ces facteurs, on peut citer les lacs de stockage vides, les températures froides, la défaillance des centrales électriques ou l'absence de possibilités d'importer de l'électricité.

Comment puis-je savoir si et quand le délestage me concernera?

Le Conseil fédéral donnera des informations sur les délestages lors d'une conférence de presse. Vous saurez alors à quelle heure et à quel rythme le courant ne sera pas disponible dans votre zone d'habitation (cf. exemples à gauche).

**Comment
puis-je
d'ores et déjà
me préparer?**

Constituez des réserves

(Des provisions... providentielles):

- Faites des réserves d'aliments pour plusieurs jours. Notez que certains aliments se conservent également sans être réfrigérés et peuvent être consommés froids ou sans cuisson (riz, pâtes, muesli, biscottes, boîtes de conserve, café, lait UHT, fruits secs, etc.).
- Si vous souhaitez tout de même préparer un repas chaud, un autre moyen de cuisson comme un réchaud de camping, un réchaud à fondue ou un barbecue au gaz peut permettre de chauffer les aliments et l'eau. Lorsque vous utilisez des appareils de chauffage et de cuisson à feu ouvert, veillez toujours à une aération suffisante (risque d'intoxication au monoxyde de carbone).
- Si vous devez vous occuper de nourrissons, d'enfants en bas âge ou de proches malades, il est judicieux, par précaution, de réchauffer les aliments pour bébés et/ou de faire bouillir de l'eau et de la garder au chaud dans des récipients thermiques pendant les moments où l'électricité est disponible.
- Prévoyez environ 9 litres d'eau potable par personne.
- Prévoyez une réserve de lampes de poche, de piles, de bougies, d'allumettes et de briquets à la maison, afin de pouvoir vous éclairer en cas de délestage. Ne laissez pas les bougies allumées sans surveillance.
- Une radio à piles ou un autoradio vous permettront de recevoir des informations des autorités, même en cas de coupure de courant.

- La chaleur est particulièrement importante en hiver. Avec des couvertures épaisses et des vêtements chauds, il est possible de compenser la panne de chauffage lors d'une éventuelle coupure de courant durant un certain temps.
- Si vous avez une cheminée ou un poêle à bois, gardez du bois, des briquelettes ou des pellets en réserve.
- Étant donné qu'en cas de coupure de courant, les distributeurs automatiques de billets sont également touchés et que les moyens de paiement électroniques tels que les cartes de crédit et de débit ou la possibilité de payer via son smartphone peuvent être impactés, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays recommande d'avoir toujours un peu d'argent liquide avec soi.
- Il faut également prévoir du savon, du papier hygiénique, une pharmacie d'urgence et des médicaments.
- N'oubliez pas la nourriture pour vos animaux domestiques.

À quoi dois-je faire attention si des proches en situation de dépendance ou moi-même avons besoin de de soins médicaux continus?

Gardez des médicaments et des articles d'hygiène en réserve pour une semaine. Discutez avec votre médecin de l'alimentation des appareils électriques tels qu'un appareil d'oxygène ou un appareil de dialyse à domicile, etc. Les particulières et particuliers qui ont impérativement besoin d'électricité en permanence pour des raisons médicales doivent se rendre de leur propre initiative dans un hôpital AVANT le début des coupures, car c'est le seul endroit où il y aura du courant pendant les délestages.

**Que dois-je
faire en cas
de délestage
tournant im-
minent?**

- **Assurez-vous que tous les appareils électriques qui pourraient présenter un danger lorsque le courant sera rétabli sont éteints (plaques de cuisson, fers à repasser, etc.).**
- **Débranchez vos appareils électriques AVANT le début du délestage afin d'éviter tout dommage lors du rétablissement du courant.** Lors du rétablissement de l'alimentation électrique, des pics de tension peuvent survenir, ce qui peut endommager les appareils sensibles.
- **Lorsque le courant est rétabli, rallumez les appareils un par un.** Vous éviterez ainsi le risque d'une surcharge du réseau électrique.
- **Évitez de monter dans un ascenseur un quart d'heure avant le délestage.**
- **Ne vous garez pas dans des parkings souterrains ou sur des places de stationnement protégées par des barrières.** En cas de délestage, la barrière ne fonctionnera plus.
- **Évitez les appels téléphoniques inutiles pendant le délestage.** Vous éviterez ainsi le risque d'une surcharge du réseau. Appelez le numéro d'appel d'urgence uniquement dans des cas d'urgence. Écoutez plutôt la radio (SRF), pour vous informer. Pour plus d'informations, rendez-vous dans les points de rencontre d'urgence de votre commune. Pour connaître leur emplacement, adressez-vous à l'administration de votre commune/municipalité, consultez les présentoirs dans les quartiers ou le site www.pointrencontreurgence.ch.

**À quoi dois-je
faire attention
pendant
le délestage?**

Domicile

Mes aliments restent-ils frais dans le réfrigérateur et/ou dans le congélateur?

Pendant le délestage, évitez d'ouvrir les réfrigérateurs et les congélateurs! Les aliments restent froids ou congelés pendant plusieurs heures, même si l'appareil n'est pas alimenté en électricité.

Aurai-je de l'eau potable pendant le délestage?

En principe, l'approvisionnement en eau potable devrait être assuré. Dans de nombreux endroits, l'approvisionnement en eau potable nécessite toutefois des pompes électriques – pendant un délestage, celles-ci devraient être alimentées par des générateurs de secours. Dans certains cas, l'approvisionnement en eau potable pourrait donc être interrompu. Respectez la recommandation concernant les rations d'urgence (9 litres d'eau potable par personne et par semaine) et utilisez l'eau avec parcimonie.

Les systèmes d'évacuation des eaux usées fonctionnent-ils pendant le délestage?

L'électricité est nécessaire pour assainir les eaux usées. Par conséquent, un nettoyage continu des eaux usées ne peut être garanti. Produisez donc le moins d'eaux usées possible. La chasse d'eau fonctionne avec la pression de l'eau et tant que l'approvisionnement en eau potable est garanti.

Aurai-je encore de l'eau chaude pendant le délestage?

Oui, dans la mesure où le chauffe-eau est au moins à moitié rempli au début du délestage, la quantité d'eau chaude devrait suffire pour plusieurs personnes, par exemple dans un immeuble collectif.

Pendant le délestage, mon chauffage continuera-t-il de fonctionner?

Non seulement les chauffages électriques, mais aussi les chauffages au gaz et au fioul, les pompes à chaleur ainsi que les réseaux de chauffage urbain dépendent de l'électricité. Le chauffage ne fonctionne donc plus en cas de délestage.

Comment faire en sorte que mon logement reste chaud?

Aérez le moins possible pendant la coupure de courant. Fermez les portes des pièces. La nuit, fermez les volets roulants et les fenêtres. Portez des vêtements chauds.

Mon installation photovoltaïque fonctionne-t-elle si l'électricité ne circule plus?

Non, sauf si vous disposez d'une solution autonome.

Qu'est-ce que je ne peux plus faire?

À quoi dois-je faire attention?

- Évitez les ascenseurs.
- Si la porte du garage est électrique, il est préférable de laisser votre voiture à l'extérieur.
- Remontez les stores électriques avant le délestage (pendant la journée).
- Réglez les portes électriques en mode manuel.

Réseau téléphonique et réseau mobile

Le réseau téléphonique et le réseau mobile continueront-ils de fonctionner?

Là où le courant circule, il sera en principe possible de téléphoner. Les stations émettrices des pylônes de téléphonie mobile sont équipées de batteries, ce qui permet aux installations de continuer à fonctionner pendant au moins une heure en cas de coupure de courant. Les

points de jonction importants, où convergent les signaux de plusieurs pylônes de transmission, peuvent fonctionner jusqu'à quatre heures sans alimentation électrique. Les principaux centres de données sont également équipés de systèmes d'alimentation de secours qui peuvent tenir au moins 72 heures. En cas de coupure de courant prolongée, le réseau téléphonique et le réseau mobile pourraient donc être interrompus.

Comment passer des appels d'urgence?

Si le réseau mobile et le réseau téléphonique ne fonctionnent plus, rendez-vous sur un point de rencontre d'urgence. Pour connaître leur emplacement, adressez-vous à l'administration de votre commune/municipalité, consultez les présentoirs dans les quartiers ou le site pointrencontreurgence.ch.

Sur le point de rencontre d'urgence, vous obtiendrez des informations sur la situation et vous pourrez passer des appels d'urgence aux services de secours. Vous pourrez savoir par le biais de la radio ou via Alertswiss (www.alert.swiss ou appli) à quel moment les points de rencontre d'urgence sont en service.

Informations

Quelle est la meilleure façon de s'informer?

Le meilleur moyen de s'informer est d'écouter la radio (SRF). Procurez-vous au préalable une radio à piles (ne pas oublier les piles de rechange), un autoradio ou une radio à manivelle.

Est-ce que je recevrai encore le courrier?

Le système postal sera fortement touché par la pénurie d'électricité. Une distribution régulière du courrier ne pourra être garantie. Il faut donc s'attendre à des retards.

Est-ce que je recevrai encore le journal?

Compte tenu des défis logistiques et des restrictions du travail rédactionnel, la parution et la distribution de la presse écrite ne sont pas garanties.

Soins médicaux et cas d'urgence

Quelles structures médicales et de soins resteront en place?

Les grands hôpitaux disposeront de l'électricité en permanence.

À quoi dois-je faire attention si des proches en situation de dépendance ou moi-même avons besoin d'appareils ou d'équipements médicaux?

Les particuliers et particulières qui, pour des raisons médicales, ont impérativement besoin en permanence d'électricité (oxygène, appareil de dialyse à domicile, etc.) doivent se rendre de leur propre initiative dans un hôpital AVANT le début des coupures, étant donné que c'est le seul endroit qui disposera d'électricité pendant les délestages tournants.

Est-ce que je recevrai tous les médicaments nécessaires?

Les délestages seront annoncés à l'avance, veuillez prendre vos dispositions et avoir les médicaments dont vous avez besoin en stock chez vous.

Comment réagir en cas d'urgence médicale?

Si vous avez besoin d'aide, essayez d'appeler les numéros d'appel d'urgence habituels. Si le réseau téléphonique ne fonctionne plus, rendez-vous au point de rencontre d'urgence le plus proche ou demandez de l'aide à un voisin ou une voisine si vous ne pouvez pas vous rendre vous-même au point de rencontre d'urgence. Pour connaître les emplacements

des points de rencontre d'urgence, adressez-vous à l'administration de votre commune/municipalité, consultez les présentoirs dans les quartiers ou le site www.pointrencontreurgence.ch.

Que faire en cas d'incendie?

Appelez les sapeurs-pompiers. Si le réseau téléphonique ne fonctionne plus, rendez-vous dans le point de rencontre d'urgence le plus proche. Pour savoir où il se trouve, adressez-vous à l'administration de votre commune/municipalité, consultez les présentoirs dans les quartiers ou le site www.pointrencontreurgence.ch. Familiarisez-vous suffisamment tôt avec la manipulation des extincteurs, de la couverture d'extinction et des postes d'incendie (où se situent-ils dans l'immeuble? Lisez la notice d'utilisation).

Trafic routier et transports en commun

Sera-t-il possible d'utiliser les transports en commun?

Pendant les délestages, les transports en commun seront fortement limités. Les bus diesel remplaceront probablement les bus électriques et les trams. Les panneaux d'affichage et les distributeurs de billets seront hors service, les bus ne circuleront pas selon l'horaire cadencé. Le trafic ferroviaire sera interrompu.

L'infrastructure routière (feux de signalisation, éclairage public, passages à niveau, barrières, etc.) fonctionnera-t-elle encore?

Les délestages tournants auront une incidence sur l'infrastructure routière: les feux de signalisation et l'éclairage public ne fonctionneront plus, les passages à niveau, les barrières et les tunnels (ventilation et éclairage) seront également touchés par la coupure de courant.

Sera-t-il encore possible de faire le plein pendant les délestages tournants?

Pas dans les stations-service situées dans la zone de délestage. Les pompes à essence ont besoin de courant pour fonctionner.

Transport aérien: sera-t-il encore possible de prendre l'avion pour partir en vacances?

La responsabilité de l'alimentation électrique de secours des aéroports incombe aux sociétés qui les exploitent; il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de dire si l'on pourra ou non prendre l'avion.

Achats

Est-ce que je pourrai faire les courses pendant les délestages tournants?

Idéalement, vous aurez déjà pris vos dispositions en constituant des réserves d'urgence de sorte à pouvoir vous nourrir pendant les délestages. Si toutefois vous devez faire des courses, sachez que les commerces de détail seront eux aussi touchés par les délestages – les heures d'ouverture habituelles ne seront pas garanties. Prenez de l'argent liquide.

Est-ce que je pourrai encore payer par carte EC ou Twint?

Non, le paiement par carte et les systèmes de paiement mobile ne fonctionneront plus. Veillez à toujours avoir de l'argent liquide sur vous.

Quelles possibilités d'achat seront maintenues et/ou supprimées?

Ce point est difficile à prédire. Les filiales des grands commerces de détail pourraient être complètement fermées. Les petits commerces de quartier/village pourraient éventuellement rester ouverts. Les heures d'ouverture seront adaptées.

Comment gérer les situations de pénurie au sein des foyers?

Avant d'aller faire vos courses, étudiez les possibilités de troc dans votre voisinage ainsi qu'avec votre entourage. Entretenez également des relations solidaires avec vos connaissances, vos voisines et voisins âgés ou immobilisés – entraidiez-vous.

Travail et école

Est-ce que je devrai encore aller travailler pendant les délestages?

Clarifiez au préalable avec votre employeur si vous devez rester en télétravail ou si vous devez vous rendre au travail pendant les délestages.

Les écoles seront-elles fermées en cas de délestages tournants?

L'activité scolaire sera maintenue autant que possible.

Sites Internet et informa- tions utiles

Office fédéral pour l’approvisionnement économique du pays

bwl.admin.ch

OSTRAL

ostral.ch

Page de la campagne «Stop gaspillage»

stop-gaspillage.ch

Assistance téléphonique

0800 005 005

hotline@bwl.admin.ch

Point de rencontre d’urgence

pointrencontreurgence.ch

La présente brochure a été rédigée avec le plus grand soin. Toutefois, aucune garantie ou responsabilité ne peut être donnée quant à l’exactitude, l’exhaustivité et l’actualité des contenus.

Check-list de vos réserves

Boissons et denrées alimentaires

- 9 litres d'eau potable par personne
- Riz, pâtes, boulgour, légumineuses, etc.
- Boîtes de conserve de légumes, champignons et fruits
- Plats cuisinés (p. ex., rösti ou soupes préparées)
- Viandes et poissons séchés
- Biscottes ou pain croustillant
- Muesli, fruits secs, noix
- Fromages à pâte dure, fromages fondus
- Farine, levure sèche
- Sucre, sel, poivre, bouillon, huiles ou autres graisses
- Confiture, miel, chocolat
- Lait UHT, lait concentré
- Café, cacao et thé
- Aliments spéciaux (p. ex., alimentation pour bébé ou en cas d'intolérance alimentaire)

Pharmacie familiale et hygiène

- Savon, désinfectant, masques
- Papier hygiénique
- Médicaments personnels

Technique

- Radio à piles avec piles de rechange, radio à manivelle
- Lampe de poche avec piles de rechange
- Bougies, allumettes, briquet
- Réchaud à gaz, réchaud à fondue, barbecue
- Batterie de secours

Divers

- Argent liquide
- Nourriture pour animaux domestiques

